

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 400

présenté par

M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« 3° Les réserves citoyennes de la la police nationale, de la police des frontière et des douanes ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette réserve citoyenne doit prioritairement aider les forces de l'ordre à endiguer les flux migratoires et le séjour irrégulier d'étrangers indésirables sur notre territoire national .